



Municipalité d'Oka

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal d'Oka tenue le 5 novembre 2019 et à laquelle étaient présents le maire Pascal Quevillon et la conseillère et les conseillers suivants : Joëlle Larente, Jérémie Bourque, Steve Savard et Yannick Proulx.

### COPIE DE RÉSOLUTION NO 2019-11-391

#### Reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement dans le but d'obtenir la certification « Communauté bleue »

**CONSIDÉRANT** qu'à travers le monde, près de 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que quatre milliards de personnes font face à une grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats;

**CONSIDÉRANT** qu'au Canada, un nombre disproportionné de communautés autochtones n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement;

**CONSIDÉRANT** que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté le 28 juillet 2010 une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté le 23 septembre 2011 une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population;

**CONSIDÉRANT** que le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement;

**CONSIDÉRANT** que la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Municipalité d'Oka puisse obtenir le titre de « Communauté bleue »;

Sur la proposition du conseiller Jérémie Bourque, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Municipalité d'Oka reconnaît et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;

**QUE** la Municipalité d'Oka demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives;

**QUE** la Municipalité d'Oka demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

ADOPTÉE

Je certifie que le texte ci-haut est une copie authentique d'une résolution adoptée par le Conseil sujette à l'approbation du procès-verbal de ladite séance.

COPIE CERTIFIÉE

**Marie Daoust**  
Directrice générale